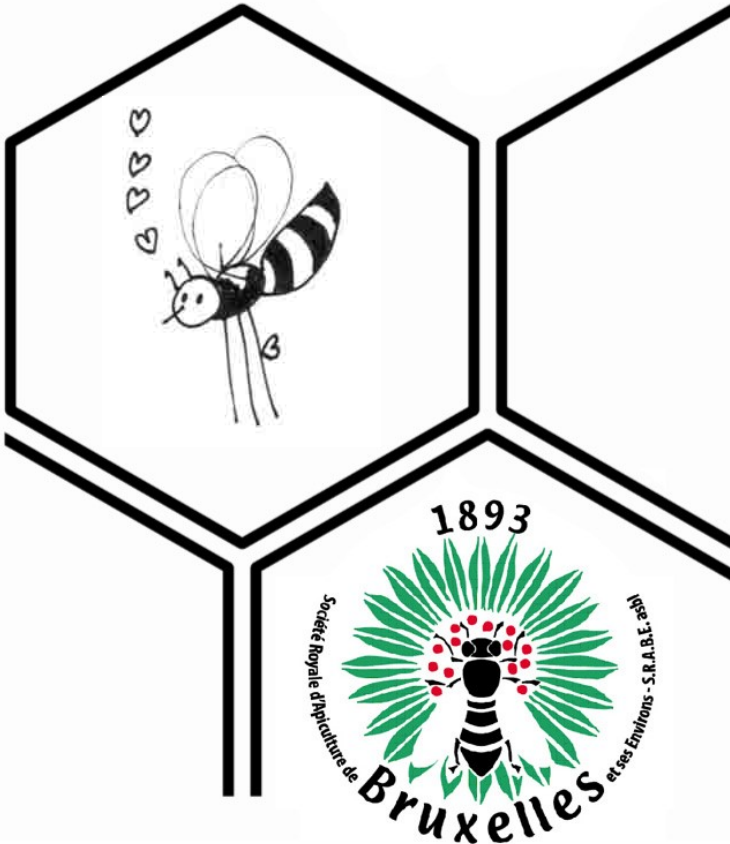


n°1 - Mars 2017
37^{ème} année

Belgique - Belgie
P.P.
1160 Bruxelles 16
BC1312

Le Rucher Fleuri

Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs asbl



Trimestriel
Dépôt Bruxelles 16
P 202010

II

LE RUCHER FLEURI

Périodique trimestriel de la

SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS
A.S.B.L.

Comité de rédaction :

Christine Baetens
Michèle Potvliege
Anne Van Eeckhout
Claude Vin

Toute correspondance relative au Rucher Fleuri
doit être adressée à la rédaction :
Anne Van Eeckhout
Bijlkenveld, 23 3080 Tervuren
Tel : 02/768 07 71
lerucherfleuri@yahoo.fr

Les articles de ce périodique sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils peuvent être reproduits sous réserve d'en faire la demande à la rédaction.

Les formations sont données avec le soutien de la
Commission communautaire française.

Les illustrations sont de Sain Michel.
Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord de la rédaction.

Les photos sont de
Bernard, Didier, Dieter, Guy et Martin
Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord de la rédaction.

SECRETARIAT – COTISATIONS – RENSEIGNEMENTS
Voir page III de la couverture

Sommaire



Editorial	2
Agenda apicole	3
Vous n'avez pas encore payé votre cotisation ?	4
Achat groupé 2017 : Réfractomètres	5
Les balades botaniques	7
La mortalité des colonies, cet hiver ? Un questionnaire est en ligne...	6
Qui est ce vandale ?	8
Portes ouvertes jardin d'abeille	10
L'arbre aux abeilles	11
Du varroa plein le dos !	13
Dynamisme européen autour de l'abeille noire	17
Sous la loupe de Test-Achats	20
Vespa velutina – connaître avant d'agir !	22
Rien à cirer	25
Avis de l'Afsca— Lutte contre la varroase 2017	29
Vous avez dit « internet » ?	37
Nouvelles acquisitions de notre bibliothèque	38
Recette : Sautés de porc, sauce au miel	39
Colloque : qui fait quoi pour les abeilles	41
La semaine des insectes	42
Découverte d'un essaim en hiver !	43
L'abeille et les timbres	44
Dans la grainothèque : le cardon (Cynara cardunculus)	45
Message commun SPF-Afsca	48
Ma lettre de motivation...	50
Playmobil country	50
Saint Nicolas et Saint Ambroise	51
Petite annonce	51
Colloque apicole international de Capellen	52



Editorial

Vive le printemps! Quelle joie de voir les ruches reprendre vie, d'observer le retour des abeilles chargées de pollen, de vérifier la température et de choisir le meilleur moment pour visiter les colonies. Nous espérons tous que le taux de mortalité sera le plus bas possible.

Pour nous aider à y voir plus clair et pour disposer de chiffres les plus fiables possibles, la FAB participe depuis 3 ans à l'enquête européenne COLOSS. Nous sommes tous concernés, pensez à compléter le questionnaire en ligne. Nous en parlons à la page 6.

En ce début d'année, nous avons la possibilité de participer à deux achats groupés :

La SRABE propose à ses membres d'acquérir un réfractomètre. Nous les avons sélectionnés, testés et étalonnés, les informations sont en page 5.

Le CARI quant à lui nous propose des cagettes scalvini pour le blocage de la ponte, utilisée par de nombreux apiculteurs professionnels dans le cadre de la lutte contre varroa. Etienne Bruneau, administrateur délégué du Cari, viendra nous présenter cette technique lors de la conférence que nous organisons le 10 avril prochain.

La saison démarre pour les abeilles, les apiculteurs sont invités à participer aux colloques, réunions et autres animations organisés un peu partout dans le pays.

Anne Van Eeckhout



SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS

www.api-bxl.be
www.facebook.com/pagesrabe

Agenda apicole

WE du 1 et 2 avril 2017 Atelier Encirage
Inscription obligatoire à : encirage@api-bxl.be

Dimanche 9 avril 2017 : 30ème Colloque apicole international
au Grand Duché de Luxembourg voir page 52

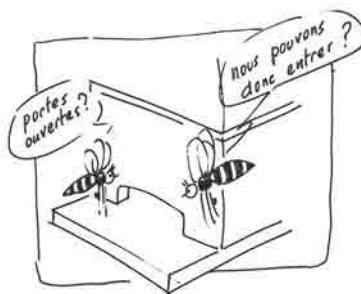
Lundi 10 avril 2017 à 20h : Conférence : « Comment traiter ses ruches en 2017, les nouvelles techniques, la cagette Scalvini... » donnée par Etienne Bruneau dans la Grande Salle du Manoir d'Anjou , au Rucher Ecole rue au bois 365B à 1150 Bruxelles

Lundi 15 mai 2107 : Colloque sur les abeilles : à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, voir page 41

Samedi 27 mai 2017 : l'ouverture de la semaine des insectes dans le Parc Léopold voir page 42

Les jeudis 20 avril, 4 mai, 8 juin et 29 juin 2017 à 19h :
Balades botaniques voir page 7
Inscription obligatoire à :
balade@api-bxl.be

Les samedis après-midi 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 5 août et 2 septembre 2017 de 13h à 17h :
Portes ouvertes au Jardin d'Abeilles voir page 10



Dimanche 4 juin 2017 de 11h à 18h :
Fête de l'environnement au Parc du Cinquenaire dont le thème sera « Nature en ville »



Vous n'avez pas encore payé votre cotisation ?

Si votre nom est suivi d'une astérisque rouge sur l'étiquette d'adressage de ce « Rucher Fleuri », c'est que votre cotisation n'a pas encore été perçue sur le compte de la SRABE asbl.

La cotisation pour l'année 2017 s'élève à **20 €** (+ 5 € pour l'envoi à l'étranger) comprenant la revue le Rucher Fleuri, l'assurance RC pour le rucher et tous les avantages réservés aux membres.

Si vous avez plusieurs ruchers, ajoutez 1€ pour l'assurance par rucher supplémentaire, dont l'adresse est à envoyer au Trésorier.

A virer au compte BE13 0000 3564 1739 (BIC : BPOTBEB1)

de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs.
Rue au Bois 365B bte 19 1150 Bruxelles



NATURAL LIFE STYLE

Confection de : Salopettes - Vareuses - Coiffes

Couleurs : blanc ou miel
35 % coton 65 % polyester
Enfants de 6 à 16 ans
Adultes de S à XXL et sur mesure
Prix sur simple demande



Patricia Lafosse
49, rue de Paris
1350 Jandrenouille
019/63.59.76

e-mail: natural.lifestyle@scarlet.be

Achat groupé 2017 : Réfractomètres

Nous avons décidé de l'achat groupé de réfractomètres, outil indispensable dans la trousse de l'apiculteur et qui lui permet de ne récolter que du miel de qualité avec un taux d'humidité correct et respectant les normes légales

Nous en avons 100. Ils sont vendus au prix intéressant de 30 € (sachant que le prix du commerce est le double). Pour l'acheter, envoyez-nous un message (lerucherfleuri@api-bxl.be) et versez le montant de 30€ sur le compte de la SRABE : BE13 0000 3564 1739 avec en référence le nom du membre. L'ordre de réception des transferts bancaires sera retenu en cas de forte demande.

Cette offre (UN SEUL réfractomètre par personne) est réservée aux membres en ordre de cotisation 2017.

Le conseil d'administration





La mortalité des colonies, cet hiver ?

Un questionnaire est en ligne...

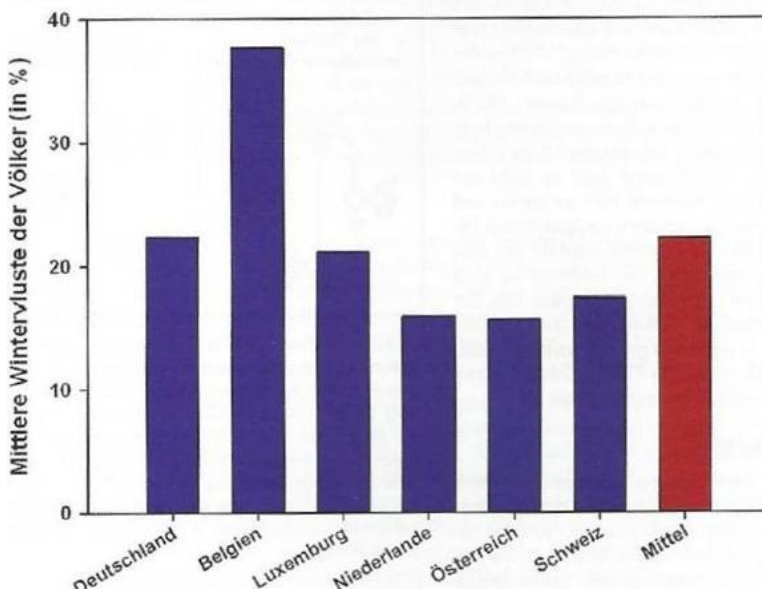
Pour la troisième année consécutive, il est demandé à tous les apiculteurs européens de compléter le questionnaire **Coloss** afin d'étudier la santé des abeilles, de quantifier les pertes subies en fin d'hiver 2016-2017 et d'en déterminer les causes.

Nous vous encourageons à le compléter, quel que soit l'état de votre cheptel à la sortie de l'hiver.

Durant l'hiver 2015-2016, les pertes en Belgique ont été de plus de 12.2%, la moyenne en Europe étant de 11,9% avec des écarts énormes (de 6 % en République Tchèque à 29 % en Irlande).

Plus de 18.600 apiculteurs y ont répondu, soit près de 400.000 ruches !

Les résultats sont sur le site de la FAB **www.fab-bbf.be** menu News



Merci à tous de votre participation pour ce questionnaire 2016-2017!

Questionnaire FR: <https://goo.gl/forms/jmuRDCqnxztZSKXD2>

Questionnaire NL: <https://goo.gl/forms/4ERyDuUFn125Xf7X2>

Questionnaire DE: <https://goo.gl/forms/aeLgFbtBLMoPHhLx1>

Les résultats « hiver 2106-2017 » seront publiés sur le site de la FAB.

Jeudi 20 avril: Baudouin & Poelbos

Découverte de la réserve naturelle du Poelbos et découverte de la flore printanière forestière + visite du jardin d'abeilles

→ **RDV devant l'entrée de la Réserve Naturelle du Poelbos**

Avenue du Laerbeek 112, 1090 Jette (Bus 13 - 14 - 53 - 84)

Jeudi 4 mai: Kinsendael-Keryembempt

Milieux humides boisés, fonds de vallées

(prairies, mares, ruisseaux, ...)

→ **RDV gare de Calevoet, 1180 Uccle (Bus 60 - Tram 51)**

Jeudi 8 juin: Neerpede

Promenade champêtre et abords des étangs de la Pede

→ **RDV à l'Église Saint-Gérard à Anderlecht**

Rue de la Floraison 35,
1070 Anderlecht (Tram 81)

Jeudi 29 juin:

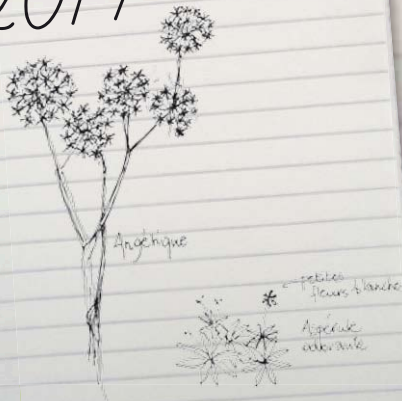
Bois des Bèguines

Val du Bois des Béguines - Découverte campagnarde et alternance de bosquets, prairies et cultures

→ **RDV au parking de «Nos Pilifs»**

Trassersweg 347,
1120 Neder-over-Heembeek (Bus 53)

*Balades
botaniques
2017*



LES RDV SONT FIXÉS À **19h00**.

Les visites durent 2 heures environ. Nombre de participants limité à 25 personnes.

Participation financière de 3 € (12 € non remboursable pour les 4 balades)

à verser sur le compte de la SRABE asbl. IBAN BE13 0000 3564 1739 - BIC BPOTBEB1

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

balades@api-bxl.be





8

Qui est ce vandale ?
Serait-ce un voleur ou un Sdf qui cherche refuge ?
Un pic ou une souris ?

Je commence mon enquête :
Pas de traces de pas dans la neige,
donc c'est léger ou ça vole...
Il y a des traces de fouines, mais
pas juste à côté des ruches.



Et des traces de pattes d'oiseau
aussi, mais lequel ?

Et beaucoup d'abeilles mortes
dehors avec diarrhée... :-)

A la jonction des deux corps de Mini+, on peut observer des coupures en forme de dents. L'animal a-t-il commencé par attaquer là où il entendait/sentait la colonie, puis a trouvé plus facile de commencer par l'entrée ?
Si c'est un pic pourquoi ne mangerait-il pas aussi les abeilles mortes par terre ?

La caméra nocturne placée pour identifier le coupable n'a démasqué qu'un chat qui passait par là !
J'en conclus que c'est vraisemblablement un pic, il arrive par le ciel et s'accroche à la mini+
Ah, c'est donc pour ça que les apiculteurs qui en ont fait l'expérience, entourent leurs Mini+ avec un sac poubelle ou un encadrement en grillage !
Vivement le printemps !

Didier N.

Les journées portes-ouvertes du jardin d'abeilles de Jette

2017



de 13h à 17h :

sam. **6 mai**

sam. **3 juin**

sam. **1 juillet**

sam. **5 août**

sam. **2 septembre**

Adresse :

croisement Av. du Laerbeek /
Rue au Bois, 1090 Jette

Tenue
adéquate :

pantalon
long



chaussures fermées

Wouaw!
Viens voir ça...



L'arbre aux abeilles

« Nous visitons depuis 2 jours les temples d'Angkor au Cambodge. Marie et moi, avons souvent le nez en l'air, à la recherche de colonies d'abeilles. En vain !

Et puis, notre guide nous montre un *fromager* (c'est un arbre tropical !) très haut, avec des branches puissantes : une douzaine de colonies d'abeilles sauvages ont accroché leur rayon unique aux branches.

C'est *Apis dorsata laboriosa* qui construit ce rayon unique qui peut atteindre jusqu'à 1m20 de diamètre ou *Apis florea* qui vit sur un rayon plus petit. A cette distance, l'identification n'est pas possible. Pourquoi toutes ces colonies se sont-elles fixées sur le même arbre, car il n'y en a aucune sur les arbres voisins ?

Est-ce que ces colonies voisines retirent un bénéfice de cette



promiscuité ? »

Par Bksimonb de en.wikipedia.org, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=3409461>

Ces abeilles sont tropicales et dans la plupart des endroits, elles migrent de façon saisonnière. Certaines données récentes indiquent que les abeilles reviennent nidifier sur le même site, même si la plupart sinon la totalité des ouvrières d'origine peut être remplacée lors du processus. Le mécanisme de rétention de la mémoire demeure incompris.



Récolte de miel, reproduction d'une peinture rupestre (datée entre 8000 et 6000 av. J.-C.) des grottes de la Araña « de l'Araignée », proches de Bicorp (Espagne).



En dépit de sa nature agressive, cette espèce est traditionnellement utilisée comme source de miel et de cire d'abeille par les peuples autochtones dans une pratique connue sous le nom de chasse au miel. (Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Apis_dorsata)

Bernard

Vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=kMtFkepZWLo>

<https://www.youtube.com/watch?v=UoHsobWN-r4> au Cambodge

<https://www.youtube.com/watch?v=gLOCsjCtyuM> au Cambodge



Du varroa plein le dos !

Après tant d'années de luttes contre les varroas, les lecteurs assidus du Rucher Fleuri et les élèves débutants du cours d'apiculture seront tous bien conscients de l'importance de lutter contre ces ignobles bestioles qui, tels des vampires assoiffés d'hémolymphe, infestent nos innocentes abeilles (sans hélas leur conférer l'immortalité par la même occasion).

Si la plupart des apiculteurs s'accordent sur le traitement à l'acide oxalique à appliquer en hiver (on ne peut jamais dire 'tout le monde' en apiculture, car il y a toujours bien quelques irréductibles opposants qui résistent encore et toujours à leur manière à l'envahisseur...), les avis et méthodes divergent concernant le traitement d'été.

L'une des techniques préconisées est la méthode dite « allemande ». Mon but n'est pas d'expliquer cette technique, car elle a déjà été expliquée dans le Rucher Fleuri et dans les cours d'apiculture (merci Marc !). Pour ceux qui auraient raté ces explications, il s'agit d'isoler la reine dans une hausse placée sous le corps de la ruche pendant 3 semaines, en y séparant le corps de la hausse par une grille à reine, le temps qu'il n'y ait plus de couvain operculé. Après 3 semaines, tout le couvain du corps est né et on peut alors asperger tous les cadres du corps avec de l'acide oxalique, puis réintroduire la reine dans la colonie, en enlevant bien sûr la hausse et donc tous le couvain récent. L'avantage est que cette rupture de ponte artificielle permet de faire tomber les varroas phorétiques (c'est-à-dire, ceux accrochés aux abeilles) par un traitement en une fois. Bref, un « blitzkrieg » contre le varroa.

Mon propos n'est pas d'exposer les avantages et inconvénients de cette méthode, mais de vous faire partager mes essais (et erreurs) pour arriver à résoudre deux problèmes qui me turlupinaient. Tout d'abord, placer des hausses sous le corps de la ruche, en plein juillet, c'est bien beau, mais pour ceux qui, comme moi, n'ont pas passé assez de temps à cultiver leurs abdominaux, on en prend plein le dos ! D'où l'idée de mettre la hausse au-dessus du corps (idée qui n'a rien de lumineux, mais qui a le mérite d'être nettement plus ergonomique).

Pratiquement, l'été passé, à la mi-juillet, après avoir récolté le miel et en partie nourri pour donner à mes abeilles de quoi tenir pendant mes vacances, j'ai remis une hausse sur mes ruches et y ai enfermé mes reines respectives, bloquées par la grille à reine. Toutes mes reines ?

Evidemment, non, car il faut toujours bien qu'il y ait une récalcitrante qui arrive à se cacher dans un recoin, surtout quand on est pressé de les trouver car on part en vacances le lendemain... Je précise en passant qu'en général, je récolte vers le 10 juillet, je nourris juste après, et je commence le traitement anti-varroa dans la foulée. L'idée étant de profiter de la masse d'abeilles d'été pour assimiler le sucre du nourrissage, et de libérer les colonies de leurs varroas avant la ponte des abeilles d'hiver.



Me voilà donc parti en vacances le 21 juillet, l'esprit pas tout à fait léger, me demandant ce que j'allais trouver à mon retour. A peine rentré, le 10 août, je me précipite sur mes ruches pour vérifier comment les reines ont survécu à leur exil. Bonne surprise, la plupart avait commencé à pondre, certaines avec retard cependant, car le couvain n'était pas très important et majoritairement ouvert. L'endroit ne devait pas trop leur plaire et elles ont sans doute essayé pendant tout un temps de retourner dans le couvain, notamment parce que j'avais mis des cadres qui n'avaient contenu que du miel (après centrifugation évidemment). Il paraît que les reines n'aiment pas pondre là. Leçon retenue, la prochaine fois je leur mets quelques cadres qui ont contenu du couvain dans la hausse.

Une fois cette première question résolue, me restait une deuxième : mais que fait-on des hausses contenant couvain, pollen et miel, après avoir appliqué le traitement d'été ? Eh ben pardi, c'est tout simple, on les empile, comme on fait avec des ruches divisibles. Je réunis donc tous les couvains de hausses dans 1 ou 2 hausses, en prenant soin de recréer plus ou moins la configuration des cadres (miel-pollen-couvain) comme dans une ruche, et j'empile les hausses (4 dans mon cas) sur un plateau anti-varroa et avec des abeilles dedans. J'aspersion le tout d'acide oxalique et, comme il reste du couvain fermé, j'y ajoute après des éponges de Thymovar (3 demi-éponges). Reste un petit détail... la reine. Comme on est déjà le 8 août, un remérage n'est pas impossible (j'ai déjà eu des reines fécondées en septembre...), mais le succès n'est pas garanti. J'ai donc placé un corps de mini-plus avec petite colonie et reine au-dessus. Au bout

d'une semaine, la reine était restée dans la mini-plus, et des cellules royales étaient présentes dans le corps. J'ai donc détruit toutes les cellules royales, mis toutes les abeilles de la mini-plus dans le corps, enlevé la mini-plus, et réintroduit la reine dans une cagette Nicot avec un petit bouchon de candi. La colonie s'étant reformée correctement, j'ai aussi pu réduire à deux hausses (deux demi-corps) et j'ai commencé à nourrir. J'ai aussi remplacé les éponges de Thymovar après 3 semaines. Au final, ma colonie semblait entamer l'hiver en pleine forme.

En novembre, la plupart de mes colonies ont subi un grand coup. Leur population a été fortement réduite, et, dans la vallée, certains apiculteurs se plaignaient déjà d'avoir presque tout perdu. La cause pointée du doigt par tous comme certaine ou probable, est un magnifique champ de phacélie et tournesol, tout bourdonnant d'abeilles jusqu'en plein octobre. Se sont-elles épuisées à butiner ? Ou bien ont-elles été intoxiquées par des pesticides résiduels présents dans le nectar ? Le débat est loin d'être résolu... Le fait est qu'en septembre, lors de ma dernière visite aux colonies, mes ruches étaient pleines de pollen bleu-mauve, typique de la phacélie.



Après le traitement d'hiver réalisé le 24 décembre (mes varroas n'aiment pas Noël...), sur 6 colonies suivies, la colonie créée sur deux hausses est celle qui a eu le moins de chute de varroas (300 contre 900 ailleurs, sur des colonies moyennes à petites (3-4 rangs)). J'y ai vu d'abord une confirmation de l'efficacité de la méthode appliquée. Seulement voilà, c'était oublier qu'une faible quantité de

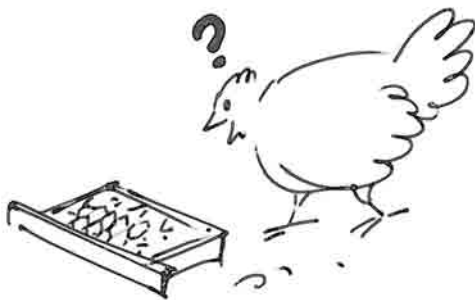


varroas tombés, ça peut vouloir dire beaucoup de choses, et notamment ça peut indiquer simplement que... le nombre d'abeilles y était plus faible... De fait, lors de la dernière offensive hivernale de janvier, j'ai retrouvé beaucoup d'abeilles mortes dans la neige, particulièrement devant cette ruche. Et après le dégel, plus aucun mouvement : la ruche était morte, avec la reine recroquevillée dedans.

En révisant mes notes prises durant l'année apicole, je me rends compte à l'heure de clôturer cet article d'un fait frappant : sur 10 ruches traitées à l'acide oxalique début août (réparties sur deux ruchers), il y a 3 ruches où je n'ai pas réussi à isoler la reine avant le traitement, et parmi ces 3 ruches, je compte 2 ruches mortes (celle évoquée plus haut, ainsi qu'une colonie située une dans un autre rucher, hors de portée du champ de fleurs incriminé). La troisième a survécu mais j'y ai compté le plus de varroas au traitement de décembre (et c'est une ruche 6 cadres). Les ruches qui étaient orphelines lors du traitement et qui ont réméré après, ont également bien survécu.

En conclusion, je pense aujourd'hui que les champs fleuris d'automne affaiblissent très probablement les abeilles, que ce soit par épuisement ou par intoxication. Mais l'infestation de varroas vient certainement accentuer cet effet. Une ruche libérée de sa charge de varroas avant de pondre les abeilles d'hiver est certainement plus résistante. La méthode allemande, à l'acide oxalique aspergé sur les cadres libres de couvain, semble efficace, pour autant qu'on veuille à n'effectuer le traitement qu'en absence totale de couvain. Elle peut se faire de manière « inversée » (hausse en haut), c'est certainement moins lourd pour le dos.

Quant aux cadres de hausses contenant le couvain pondu durant l'isolement de la reine, plutôt que de vouloir le récupérer... il vaut peut-être mieux les donner aux poules.



Didier N.



Dynamisme européen autour de l'abeille noire

*Cet article est paru dans la revue Mellifica n° 118 de février 2017.
Nous la reproduisons avec l'accord de son auteur.*

Du 21 au 23 octobre dernier s'est déroulé à Lunteren (Pays-Bas) le congrès bisannuel de la SICAMM, une association internationale pour la conservation de l'abeille noire

J'ai eu l'occasion de participer pour la première fois au congrès de cette association (www.sicamm.org). Ce congrès réunissait 63 apiculteurs et scientifiques travaillant sur l'abeille noire issus de 17 pays.

Un premier constat est que la conservation de l'abeille noire en Europe repose quasiment exclusivement sur du bénévolat. Des présentations passionnantes qui ont été faites, il est clairement ressorti que sans la passion, le civisme et la générosité de ces apiculteurs, l'abeille noire serait en plus mauvaise posture qu'elle ne l'est actuellement. Une deuxième observation encourageante : de nombreux jeunes participaient au congrès, tous animés du désir de pratiquer une apiculture en phase avec la nature et de préserver notre patrimoine naturel.

Deux pays étaient particulièrement bien représentés en termes de participants : la Suisse et l'Irlande. En Suisse, il existe quatre zones conservatoires situées dans des fonds de vallées alpines. A part celle du canton de Glaris, aucune d'elles n'a de protection juridique. Elles reposent sur les efforts de communication des apiculteurs bénévoles. Bien que les reliefs aident à diminuer la présence de mâles de races étrangères, ces conservatoires souffrent également de la pression exercée par l'utilisation d'autres races. Balsler Fried nous a indiqué que par des tests génétiques, ils ont mis en évidence que seulement 85 % des fécondations en stations de fécondation de montagne permettaient de conserver la race pure. Le soutien financier des pouvoirs publics pour la conservation de l'abeille noire leur permet de réaliser des analyses génétiques sur les colonies, ce qui accélère le travail de conservation. A partir du moment où ils ont pu travailler en race pure grâce aux analyses génétiques, les colonies sont devenues rapidement très douces. Ils acceptent au maximum 10 % d'introgression (par comparaison, le niveau d'introgression était de 6 % sur l'abeille noire de Chimay en 1998).



J'ai effectué une présentation conjointe avec Balser Fried sur la collaboration qui lie Slow Food à l'abeille noire suisse et belge. Le public était intéressé par cette approche commerciale pour préserver notre race locale. En Suisse, c'est la coopérative de supermarchés Coop qui a proposé conjointement à Slow Food Suisse cette démarche aux noiristes alors que chez nous, l'initiative venait des apiculteurs de Mellifica.

L'Irlande est le paradis de l'abeille noire. De par ses hivers longs et humides et une météo estivale capricieuse et fraîche, les races étrangères survivent difficilement, ce qui explique en partie que 99 % des colonies soient de l'abeille noire, d'après les analyses génétiques. Les apiculteurs irlandais sont très fiers de leur abeille locale. Les professionnels en sont les plus fervents défenseurs, car leur abeille locale est la mieux adaptée pour des récoltes par températures fraîches. En effet, les abeilles ne remplissent les hausses que pendant quinze jours sur l'année en Irlande, contre environ vingt-et-un jours en Belgique. Les apiculteurs sont demandeurs à ce qu'il y ait une interdiction d'importation de races étrangères comme c'est le cas en Slovaquie. Plusieurs projets de recherche irlandais nous ont été présentés, ce qui reflète l'intérêt des pouvoirs publics pour une meilleure connaissance de leur abeille locale. Les apiculteurs et chercheurs irlandais considèrent que la bonne santé de leur population d'abeille noire pourrait aider les

régions d'Europe ayant perdu leur abeille indigène à retravailler avec de l'abeille noire.

Il est ressorti de ces trois jours de réunion le souhait que la SICAMM devienne une entité légale (asbl). Ceci lui permettrait de faire des demandes de subsides afin d'assurer une meilleure coordination entre les membres et de développer des projets européens de conservation de notre abeille locale.

Martin Dermine



Comment passer facilement à l'abeille noire ?

En ce début de saison, Mellifica est sollicitée par des apiculteurs qui ne savent pas trop comment s'y prendre pour introduire l'abeille noire dans leur rucher. Le Site web de Mellifica (www.mellifica.be/a/comment-passer-a-labeille-noire/) propose une série de solutions, dont certaines très économiques. Les membres de l'association sont prioritaires pour leurs achats auprès des éleveurs de la plateforme de vente (<http://www.mellifica.be/a/plateforme-des-eleveurs/>).



KIT DE DEMARRAGE

99.00 €
+

Une remise de 10% sur l'achat de votre 1^{re} ruche au choix

* 3 Variétés: 1 paire de gants, 1 enfumoirs, 1 kg de produit, 1 Brosse, 1 litre sucre

Bee-distri
— Matériel pour l'Apiculture —

DEPOT BRUXELLES 7/7 JOURS : 0498/75.31.02

The advertisement features a central price tag of 99.00 € with a plus sign. Surrounding it are images of beekeeping equipment: a white protective suit, yellow gloves, a stainless steel bucket, a yellow box, a white box with a bee logo, and a pair of long-handled tools. A red-bordered text box offers a 10% discount on the first hive purchase. The Bee-distri logo is at the bottom, and a yellow-bordered box contains the contact information for the Brussels depot.

Sous la loupe de Test-Achats



L'organisation de défense des consommateurs Test- Achats a décidé en 2013 de faire tous les 4 ans une étude sur le miel. En février 2017 ils se sont intéressés aux miels monofloraux et aux miels de provenances spécifiques et ont acheté 28 pots de ces miels présentés comme exclusifs, en magasin de proximité, en grande surface ou sur des marchés. Cinq de ces échantillons étaient des miels belges. L'objectif était de vérifier la concordance entre l'étiquette et le contenu du pot. Ils ont fait appel au laboratoire allemand Intertek et à Wim Reybroeck, chercheur à l'ILVO (Instituut voor Landbouw-, Visserij- en Voedingsonderzoek).

Chaque résultat d'analyse a été transmis pour réaction éventuelle au producteur/transformateur du miel un mois avant la publication de l'article.

Les résultats, et le titre de l'article ne trompe pas, sont décevants : seuls 12 des 28 miels analysés correspondent à ce qui est écrit sur leur étiquette et satisfont aux normes légales.

Les fraudes (terme utilisé par Test- Achats) sont de trois types :

- Le miel est trop vieux ou a été chauffé. Cette fraude se voit au taux de HMF (hydroxyméthylfurfural) et à l'activité enzymatique du miel. Ceci a été vérifié pour 3 des miels analysés, dont 2 miels belges.
- Le miel contient des sucres étrangers (5 miels sont concernés, dont 3 belges). cela peut être dû à un ajout intentionnel de sirop de sucre ou mélasse, ou au nourrissage trop important en hiver avec des abeilles qui auraient remonté au printemps une partie des provisions dans les hausses pour élargir le nid à couvain.
- L'origine florale (pour 11 miels, dont 1 belge) ou géographique (pour 7 miels, dont 3 belges) des pollens présents dans le miel ne correspond pas à l'étiquette. dans un miel de Bulgarie, présence de pollen de fleurs d'Amérique Centrale et du Sud ; dans un miel de thym de Belgique, pollen de la région méditerranéenne ; dans un miel de fleurs d'oranger d'Italie prédominance de pollen de chardon ; etc.

Aucun des miels belges analysés ne passe les tests, ce qui inquiète l'association Test -Achats qui demande une réglementation plus stricte et plus de fermeté dans la lutte contre la fraude à l'étiquette.

Notons que 12 des miels analysés satisfont à toutes les règles de ces analyses. Ce sont principalement des miels vendus en grande surface. Les

autres revendeurs sont : la Maison du Miel, Maya et Nectar&Co.

Au vu de ces résultats, nous devons constater que la mauvaise réputation des industriels transformateurs et conditionneurs de miel a changé de camp. La qualité pose actuellement problème pour les petits apiculteurs et les petits conditionneurs.

Il est évident que les analyses effectuées par Test- Achats étaient très pointues, et que d'infimes quantités ont pu être détectées. Rappelons cependant que les producteurs incriminés ont eu le temps de réagir et de s'expliquer. Il reste que, petit ou grand, un producteur/conditionneur qui vend son produit au public doit satisfaire aux normes légales.

Les états, les associations de consommateurs, les consommateurs eux-mêmes seront de plus en plus regardants sur la qualité du miel. L'Europe met en place un plan de lutte contre la fraude sur les miels.

Les défauts des miels belges mis en évidence par cet article sont principalement dus à des mauvaises pratiques.

Rappelons quelques règles de base, qui devraient éviter pas mal de ces problèmes :

- Retirer les cadres de nourriture du corps lors de la pose des hausses
- Ne pas nourrir pendant la saison (ou ne pas récolter le miel)
- Contrôler l'humidité du miel avant d'extraire
- Pour la refonte éventuelle d'un miel cristallisé en seau, utiliser une méthode qui n'altère pas le HMF ni l'activité enzymatique (le melitherm par exemple)
- Faire analyser son miel (au Cari par exemple)
- Conserver le miel dans une pièce froide
- Ne jamais étiqueter à votre nom un miel autre que le vôtre



Claude Vin et Anne Van Eeckhout

L'article de Test-Achats est en ligne sur le site de Nectar&Co (www.nectar-co.com) dans l'onglet Presse et Media.

http://www.nectar-co.com/nectarandco/fichiers/fichier/miel_fevrier_2017_26012017082620.pdf

Vespa velutina – connaître avant d’agir !

Le frelon asiatique est l’objet de toutes les inquiétudes des apiculteurs belges depuis la découverte du premier nid en Belgique. La progression de *Vespa velutina* présente un caractère irrévocable. Il est nécessaire de prendre modèle sur la France et d’organiser une stratégie de lutte. Au dernier congrès apicole français à Clermont-Ferrand, une conférence de Gilles Lanio, Président de l’UNAF, et de Michel Colleu, Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan, a rencontré un vif succès. Selon les deux intervenants, la lutte organisée passe par un **piégeage sélectif** des fondatrices (au printemps essentiellement) et par une **destruction des nids** (entre mai et novembre). Le piégeage des femelles fécondées fondatrices au printemps permet de réduire la capacité de l’espèce à se développer.

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
	Fo	Fo	Fo	O	O	O	O	O-Fo	Fo	Fo	

Calendrier de pose des pièges (FO = fondatrices – O = ouvrières)

Au printemps et en automne, des appâts sucrés sont recommandés par les intervenants français (vin blanc + bière + sirop à changer toutes les semaines) alors qu’en été des appâts protéinés sont plus attractifs (poisson, viande). Les pièges doivent être munis d’une grille ou de galets au fond pour éviter la noyade aux insectes non ciblés. Ils doivent en outre être dotés de trous de 5 à 5,5 mm pour permettre la sortie des insectes non ciblés. Les pièges sélectifs seront idéalement placés à proximité des anciens nids de l’année précédente ou dans les ruchers menacés. En ce qui concerne les nids des frelons asiatiques, ils sont de deux sortes. Les nids primaires, réalisés en début de saison (mars-avril) par la reine fondatrice, est fragile et ne résiste pas aux intempéries. On les trouvera facilement dans des abris (cabane de jardin, hangar par exemple). Ils seront détruits en soirée pour détruire par la même occasion la reine fondatrice. Si seul le nid est détruit, la reine reconstruira un autre nid ailleurs. Les nids secondaires sont réalisés par les ouvrières de mai à novembre. Ils se situent dans les arbres et les arbustes, parfois très haut, jusqu’à 30 mètres du sol. Ils peuvent très bien résister aux intempéries (impermeabilisation par les ouvrières). La destruction de ce type de nids doit être réalisée par des professionnels.

En Belgique francophone, l’organisme chargé de la destruction des nids de frelon asiatique est le Centre Wallon de Recherche Agronomique de Gembloux (CRAw). Ce dimanche, les assistants

apicoles ont bénéficié au CARI à Louvain-la-Neuve d'une formation donnée par Michel De Proft du CRAW, formé en France aux techniques de lutte contre *Vespa velutina*.

Il est capital de bien comprendre le comportement du frelon asiatique pour engager une lutte efficace. En France, l'INRA poursuit ses recherches et diffuse les résultats.

Pour maximiser les captures tout en minimisant le nombre d'insectes non ciblés tués, **le piégeage doit être fait avec des pièges combinant une sélection mécanique** (trous permettant aux insectes non ciblés de s'échapper) **avec un appât**. Des pièges de ce type, placés de juillet à novembre dans les ruchers attaqués par *Vespa velutina* en ont capturé environ 40% (Rome et al., 2011). Par ailleurs, les scientifiques cherchent toujours la solution pour développer une méthode de contrôle efficace utilisant un appât spécifique (Maher et al., données non publiées). A noter que le piégeage est surtout approprié en phase d'invasion du frelon asiatique et pas en phase de découverte des premiers nids. **Piéger veut dire aussi attirer**. Ne pas l'oublier quand on pose des pièges dans son rucher sans menace directe.

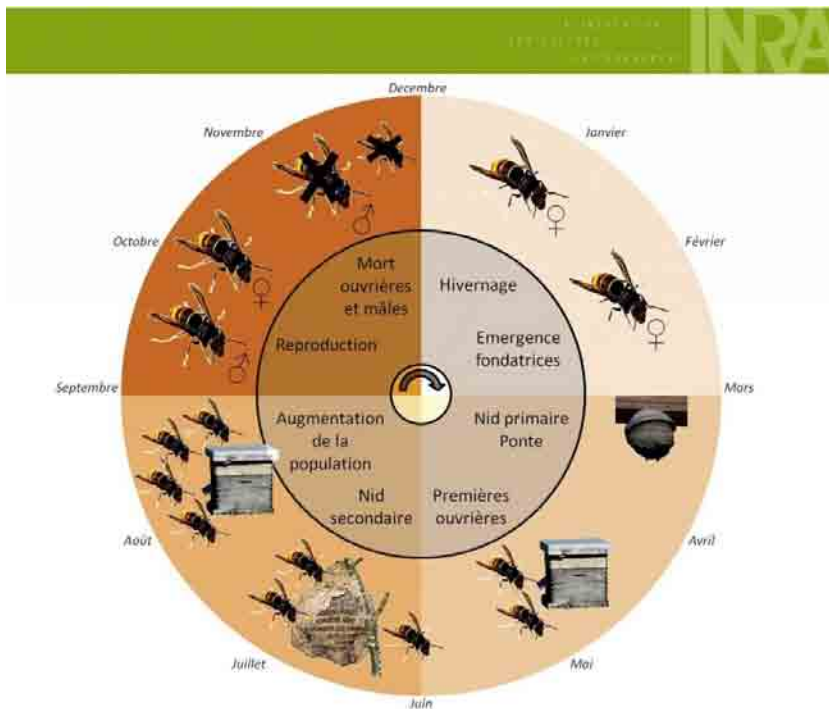
En dépit du bon sens, certains utilisent des méthodes dangereuses et ridicules comme celle qui consiste à détruire des nids avec un fusil de chasse. Cela ne tue pas tous les individus, augmente le risque d'accident et n'empêche pas un nouveau nid d'être reconstruit plus loin. Même si la reine est tuée, le développement du couvain et la prédation sont poursuivis par les ouvrières (comme dans les colonies d'abeilles bourdonneuses). La méthode

la plus efficace pour la destruction des colonies est l'injection dans le nid d'un poison (cyperméthrine ou SO₂) avec une perche télescopique. Les nids détruits avec les frelons morts à l'intérieur doivent ensuite être retirés précautionneusement pour éviter que des oiseaux ne soient intoxiqués en mangeant les frelons empoisonnés. L'utilisation d'appâts toxiques n'est pas recommandée puisqu'ils peuvent être attractifs et nocifs pour d'autres espèces animales (Beggs et al).

Il est en outre avéré que les essais de piégeage massif par le grand



public présente un impact négatif sur la biodiversité locale tout en étant d'une efficacité médiocre. En l'absence de pièges et d'appâts réellement sélectifs, la seule solution pour réduire l'impact du frelon asiatique lorsqu'il est bien implanté dans une zone (c'est-à-dire pas encore en Belgique), est de le piéger uniquement dans les ruchers pendant la période où la prédation est la plus élevée (piégeage de protection des ruchers).



Cycle annuel du frelon asiatique (INRA)

Rappelons pour terminer qu'une colonie de frelons asiatiques peut produire plus de 400 reines fondatrices mais que quelques-unes seulement survivent (Villemant et al., 2011b), victimes de la concurrence pour les emplacements de nidification et les conditions de vie toujours difficiles pour les reines fondatrices avant l'émergence des premières ouvrières. Il n'en demeure pas moins que la vitalité est grande à l'échelle de l'espèce. La survie de quelques colonies suffit pour que la population puisse se maintenir et se multiplier (Haxaire et Villemant 2010).

RIEN À CIRER ? SI JUSTEMENT !

Cires fondues

L'équipe : Nathalie, Antoinette, Dieter, Jan et Eric

La mission : Fonte des cadres de cire et production de feuilles de cire gaufrée

L'encadrement : Christine et Basil



RIEN À CIRER ? SI JUSTEMENT !

Cires filtrées



La barquette en alu glissée à l'intérieur du moule à cake facilite le démoulage

RIEN À CIRER ? SI JUSTEMENT !

Cires gaufrées

Vos abeilles mettent une éternité à étirer vos cires gaufrées ? Elles n'en veulent carrément pas ? Sans doute ont-elles de bonnes raisons pour cela. Qui sait ce qu'il y a dans ces cires : paraffine, molécules d'amitraze, pesticides,... les cires accumulent tous les polluants et peuvent être vecteurs de maladies. La seule garantie d'avoir des cires 'saines' est-elle l'achat de cire bio ? Au prix de cette cire, il vaut mieux avoir les poches profondes ! Voilà donc de bonnes raisons pour faire vous-même vos 'propres' cires. Ce roman-photo décrit comment obtenir de beaux blocs de cires à partir de vos cire d'opercules et vos cadres pour en faire de belles cires gaufrées. Et puisque la SRABE met le matériel à votre disposition, n'osez plus dire **Rien à cirer !**





5

Le coup de louche est déterminant !



Levier pour ouvrir délicatement

6

Fermer, appuyer 40 sec.



8

Comparer

Jan tente de nous refiler sa camelote !



7

Démouler

L'intérieur en Téflon est fragile. Pour nettoyer, un chiffon propre et sec suffit



Peut mieux faire mon garçon !



Laisser le fond de cire sale

Pour notre défense, LA louche originale a été perdue et remplacée par une plus petite. Depuis lors une nouvelle louche à la contenance idéale est mise à disposition. De quoi réussir vos cires à la perfection !

Pour emprunter le matériel pour la fonte de cire et la production de cire gaufrée :



Avis de lutte contre la varroase 2017 : une approche uniforme en Belgique

1) Généralités

La base d'une lutte réussie contre l'acarien varroa est une approche uniforme dans toute la Belgique. Afin d'éviter que les colonies qui ne sont pas (encore) traitées réinfectent les colonies déjà traitées, il est très important que les traitements contre la varroase soient mis en œuvre à la même période par tous les apiculteurs. Les colonies affaiblies par la varroase et présentant de nombreux signes cliniques seront trop affaiblies pour passer l'hiver. Les essaims de sauveté, gravement atteints par les varroas, qui s'envolent en fin de saison, représentent un grand risque de contamination des colonies voisines. Dans ces colonies fortement infestées, il est recommandé de remplacer la reine et de répéter le traitement afin de réduire au maximum l'abondance des varroas.

Somme toute, un traitement appliqué au moment opportun est essentiel pour une lutte efficace. Cela ne signifie pas qu'il faut attendre la fin de la miellée pour commencer la lutte contre les varroas. Néanmoins, tant que la miellée n'est pas terminée, il convient de privilégier les traitements non-médicamenteux afin d'éviter les résidus chimiques dans le miel.

2) Détermination de la gravité de la contamination par les varroas

Il est important d'estimer précisément le degré d'infestation des colonies par le varroa. À cette fin, la méthode du sucre impalpable peut être utilisée. Celle-ci consiste à compter le nombre d'acariens phorétiques sur ± 300 abeilles. (cf. hyperlien).

En outre, la chute naturelle de varroas peut être évaluée. On posera à cette fin un plateau ou une feuille de papier blanche pendant 3 jours sous le fond grillagé avant de dénombrer les varroas qui y sont tombés.

Méthodes de lutte physique

Le niveau d'infestation doit être minimisé dès le début de la saison apicole. Étant donné qu'un traitement médicamenteux est déconseillé

lors de la miellée, vu le risque de résidus dans le miel (voir plus haut), différentes méthodes physiques peuvent être appliquées.

Le couvain mâle peut être éliminé dès son apparition puisque les varroas ont une nette préférence pour celui-ci. Les cadres à mâles pondus et operculés sont retirés et détruits au plus tard 21 jours après leur introduction sous peine d'élever le varroa. La technique peut-être répétée tant que du couvain mâle est produit.

Les méthodes suivantes peuvent aussi bien être appliquées :

- L'isolement de la reine (à l'aide d'une cage ou une grille à reine) provoque une période sans couvain durant laquelle on peut traiter les abeilles adultes. Idéalement, ce blocage devrait débiter vers le 21 juin. Il faut en tout cas le mettre en place le 15 juillet au plus tard.

- Le retrait du couvain operculé suivi du traitement des abeilles. Les cadres contenant du couvain operculé sont éliminés, **vu leur infestation très**

importante ! Ce couvain ne servira jamais à renforcer une autre colonie ! Idéalement, cette technique doit être mise en œuvre vers le 15 juillet et en tout cas avant le 15 août, pour que la colonie ait encore suffisamment de temps pour élever des abeilles d'hiver et débiter l'hivernage la plus forte possible. La recherche a démontré que, si cette méthode est appliquée correctement, les colonies traitées sont plus fortes et plus vigoureuses que les colonies non traitées.

-Saupoudrage des nourrices au sucre impalpable. Le sucre impalpable interfère avec l'adhérence des varroas phorétiques sur les abeilles, ce qui accélère leur chute. Le sucre impalpable n'est pas toxique et ne contamine pas le miel.

A plus long terme, la sélection d'abeilles tolérantes ou résistantes au varroa est envisageable.





En Belgique, un projet de recherche est en cours d'exécution, dans le but de mesurer de manière objective la tolérance aux varroas. Le programme européen BeeBreed reprend la tolérance au varroa comme un des paramètres à évaluer.

A cette fin, il est conseillé de sélectionner les colonies les plus résistantes en remplaçant la reine des colonies les plus sensibles.

Traitements médicamenteux

En Belgique, 3 médicaments sont actuellement autorisés, tous à base de thymol:

- Thymovar® ;
- Api Life Var® ;
- Apiguard®.

D'autres médicaments, non enregistrés en Belgique, peuvent être obtenus auprès d'un vétérinaire via le système de cascade (importation d'un autre pays européen), comme par exemple :
médicaments à base d'amitraz (par exemple Apivar®) ;
médicaments à base de tau-fluvalinate (par exemple Apistan®) ;
médicaments à base de fluméthrine (par exemple Bayvarol®) ;
médicaments à base de coumaphos (par exemple Checkmite®) ;
médicaments à base d'acide oxalique (par exemple Api-Bioxal®).

Ces produits (à l'exception de Beevital Hiveclean®) sont appliqués en l'absence de couvain operculé car ils n'ont aucun effet sur les varroas qui y sont enfermés ;

médicaments à base d'acide formique (par exemple MAQS®, il faut ici tenir compte de la taille de la colonie (taille minimale type de ruche 'Dadant' à 10 cadres) et de la température (des températures trop élevées provoquent une évaporation trop forte en phase initiale, ce qui peut perturber gravement la colonie) ;

autres médicaments qui sont autorisés dans un autre État-membre de l'UE ; préparations magistrales du pharmacien.

L'efficacité et la pureté des médicaments autorisés en Europe sont connues et prouvées **dans les limites d'utilisation tel qu'indiqué sur les notices des fabricants** . L'utilisation de produits qui ne sont pas prévus à cette fin est interdite si le miel est destiné à entrer dans la chaîne alimentaire. En effet, l'efficacité et la toxicité de ces produits pour les abeilles, l'apiculteur et le consommateur sont inconnus. N'utilisez donc pas ces produits, même s'ils sont meilleur marché.



Le timing des différents traitements sont

Traitement de printemps – pendant la miellée

La lutte ne peut attendre la fin de la miellée car le taux d'infestation serait à ce moment-là déjà beaucoup trop élevé. Éliminez le couvain mâle dès son apparition et répétez la technique tant que du couvain de mâles est formé. En outre, les autres méthodes physiques, telles que décrites au point 3, peuvent également être appliquées.

Traitement d'été

Le traitement d'été permet la naissance d'abeilles d'hiver saines et fortes. Il doit débiter à temps, avant la naissance des abeilles d'hiver. Si le traitement ne commence qu'après la naissance des abeilles d'hiver, celles-ci commenceront l'hiver affaiblies et elles seront moins résistantes aux maladies, au froid, etc. Le traitement a une priorité absolue sur une miellée tardive si l'on souhaite hiverner une colonie saine.

Idéalement, le traitement d'été doit commencer le 15 juillet et en tout cas avant le 1^{er} août.

Durant le traitement d'été, aussi bien les acarés phorétiques que les acarés dans les cellules de couvain doivent être atteints. Aucun traitement ne pénétrant à l'intérieur des cellules operculées, il faut appliquer plusieurs traitements ponctuels ou, mieux, un seul traitement rémanent (p.ex. en employant des bandelettes qui libèrent l'acaricide de façon continue). Si nécessaire, différents traitements peuvent être appliqués **sans dépasser les durées d'utilisation prescrites par les fabricants**

Étant donné qu'on observe ces dernières années de plus en plus de résistance aux médicaments à base de thymol, il est déconseillé d'en encore les utiliser. Il est possible que les varroas y redeviennent sensibles s'ils n'y sont plus exposés durant plusieurs saisons. Entretemps, d'autres médicaments devront être utilisés.

Des médicaments à base des substances ci-dessous peuvent être fournis par le vétérinaire au moyen du système cascade :

Bandelettes d'amitraz ;

Bandelettes de Tau-fluvalinate ;

Bandelettes de Fluméthrine ;

Acide oxalique pour les essaims nus (à l'exception de Beevital Hiveclean®);

Acide formique.

En période d'essaimage, tous les essaims nus devraient faire l'objet d'un traitement, de préférence avec un médicament à base d'acides organiques (acide oxalique ou acide formique).

La constitution de ruchettes avec le prélèvement de cadres de couvain permet également de **diminuer** le nombre d'acariens dans différentes colonies. Un traitement doit être réalisé sur toutes les nouvelles unités formées **avant le début de la ponte de la jeune reine donc sans couvain**

À la fin de la saison apicole, en septembre, on peut aussi appliquer des méthodes de lutte physiques, comme l'élimination du couvain

(femelle dans ce cas-ci) operculé et le traitement des abeilles adultes. Cette dernière méthode permet en outre d'éviter le couvain tardif. **Les abeilles ne nourrissant pas ce couvain éliminé seront des abeilles d'hiver dont la vie sera prolongée jusqu'au printemps prochain.**



Traitement d'hiver

Le traitement d'hiver permet à une colonie de pouvoir commencer la nouvelle saison relativement 'indemne' de varroa. Il est complémentaire au traitement d'été et ne le remplace en aucun cas.

Le traitement d'hiver doit également être mis en œuvre à temps, entre le 1^{er} décembre et le 10 janvier. Idéalement, ce traitement doit démarrer 3 semaines après le premier coup de froid, de manière à ce qu'il n'y ait plus de couvain présent dans la ruche. La température idéale pour effectuer le traitement est de 4 à 5 °C. S'il fait plus froid, les abeilles se regroupent en grappes serrées et les médicaments n'atteignent pas le centre des grappes.

Le traitement d'hiver peut être effectué à l'aide d'un médicament à base d'acide oxalique, fourni par un vétérinaire via le système de cascade (voir plus haut, point 4).

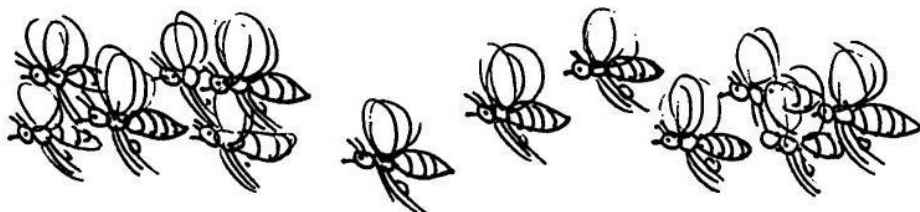
Contrôle de l'efficacité du traitement contre la varroase

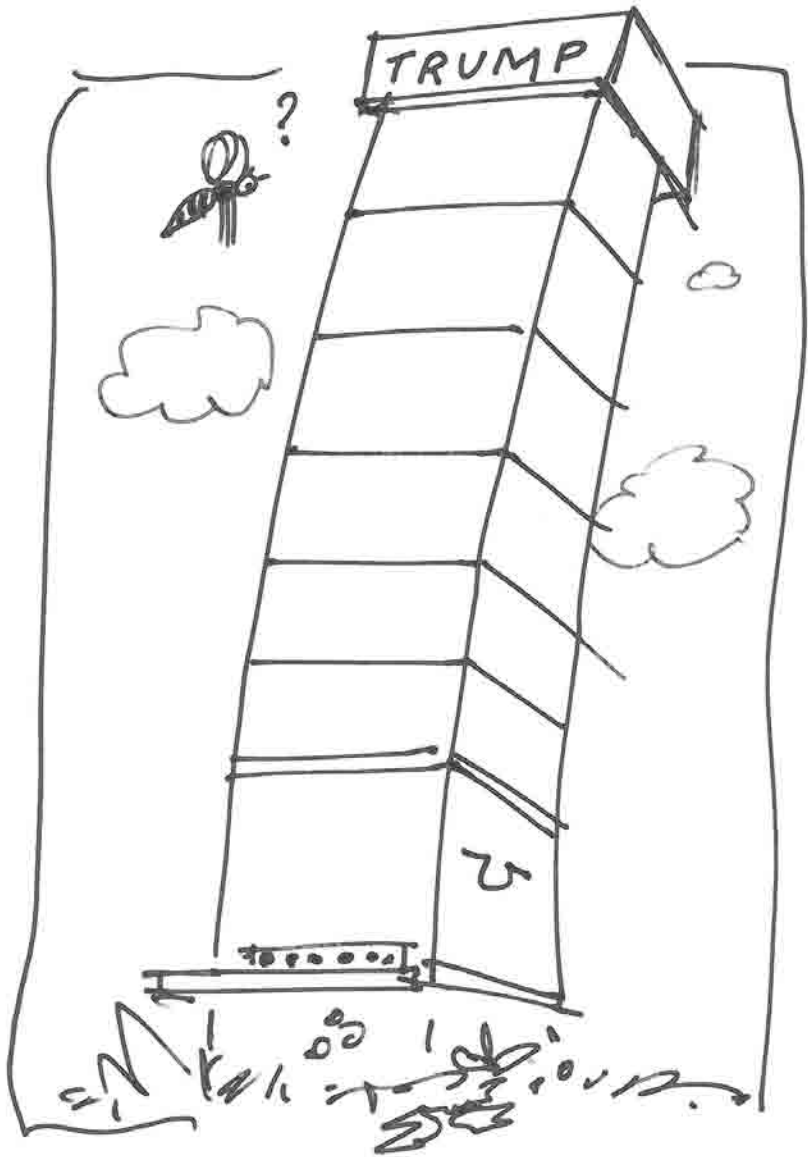
Il est important de vérifier l'efficacité du traitement en évaluant l'abondance des varroas dès le début de la mise en place du traitement (en utilisant un plateau de comptage des varroas ou la méthode du sucre impalpable). Un nombre d'acariens constant ou en augmentation après le traitement peut indiquer un manque d'efficacité du traitement appliqué. Un traitement efficace élimine 90 % des varroas en deux semaines. NB : un traitement efficace risque de causer une augmentation importante de la chute de varroas sur le plateau de comptage, même plusieurs jours après le début du traitement (varroas qui sortent des cellules operculées).

La chute des varroas doit certainement être contrôlée à la fin du traitement d'hiver. En hiver, il n'y a pas de couvain et pratiquement tous les acariens présents se trouvent sur les abeilles adultes. A ce moment, la chute naturelle des acariens reflète une image fiable du degré de contamination de la colonie. En cas de grave contamination, il est nécessaire de répéter le traitement d'hiver. Les résultats de ce dénombrement, à la fin de la saison, détermineront la stratégie de lutte au cours de la saison suivante.

Chaque suspicion de résistance doit être signalée au vétérinaire. Celui-ci pourra alors prescrire un traitement alternatif.

Cet avis a été élaboré en collaboration avec le Koninklijke Vlaamse Imkersbond (KonVIB), la Fédération apicole belge (FAB), le Centre Apicole de Recherche et d'Information (CARI), l'Informatiecentrum voor de Bijenteelt, la Faculté Gembloux Agro-Bio Tech, l'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV), le CERVA, l'AFMPS, le SPF santé publique (DG4 – Animaux, Végétaux & Alimentation) et l'AFSCA.







MATERIEL APICOLE

www.beeboxworld.com



STOCK • ATELIER • MAGASIN
ZI. DE FERNELMONT (NAMUR)

POINT DE RETRAIT

GRATUIT

SUR RDV À

TOURNAI - CHARLEROI - NAMUR - BRUXELLES



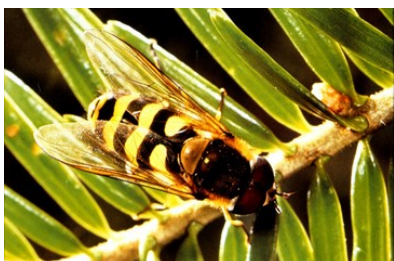
Vous avez dit « internet » ?

Aux environs de Noël, il faisait assez doux (environ 8°), nous avons fait le traitement d'hiver par dégouttage. Tout était très calme et Yvette n'avait pas enfilé de gants. Mais voilà, 2 abeilles n'ont pas apprécié ça et l'ont piquée, une à chaque poignet. Pas grave, ce n'est pas la première fois. Mais 2 heures après, voilà ses avant-bras qui gonflent, qui démangent, qui rougissent, jusqu'au dessus des coudes.

Les granules d'*apis mellifica* ne calment pas cette réaction.

Je cherche sur internet à « piqûres d'abeilles »

Tout ce qu'on veut sur comment enlever le dard, symptômes d'allergie, choc anaphylactique, syndrome de Quincke ... rien sur comment calmer gonflement et démangeaisons.



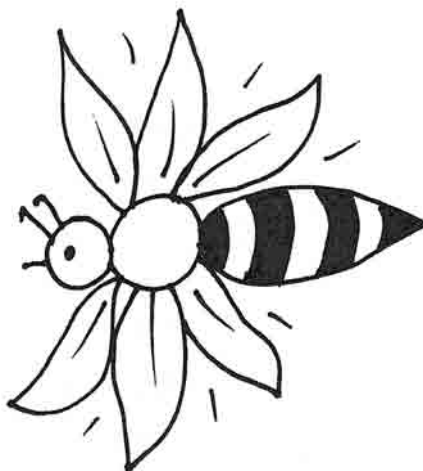
D'abord sur « piqûres de guêpes et abeilles », une très belle photo d'un syrphe (famille des diptères, ou mouches qui ne piquent pas) sur pissenlit.

Ensuite on conseille de mettre une compresse froide ou des glaçons, puis, un peu plus loin, surtout pas de froid mais plutôt une compresse chaude, et encore un peu plus loin, d'abord du

chaud puis du froid (ou le contraire, je ne sais plus) ! Tout cela dès la piqûre ... rien sur gonflement et démangeaison dans les heures qui suivent.

Alors Yvette a attendu en essayant de ne pas trop se gratter ; on a mis du Phénégan (ou équivalent) et cela a commencé à se résorber au bout de quelques jours.
Vous avez dit internet ?

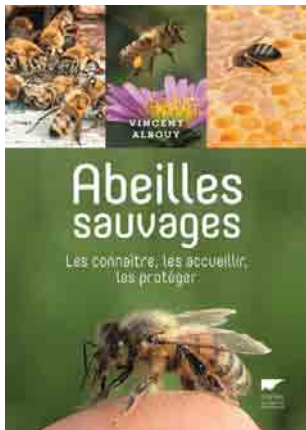
C. Vin



A la bibliothèque de la SRABE vous trouverez

Abeilles sauvages
Les connaître, les accueillir, les protéger

Vincent Albouy



Si l'abeille domestique, élevée en ruche pour sa production de miel, est largement médiatisée, on sait moins qu'il en existe une espèce sauvage, propre à l'Europe, et elle aussi productrice de miel. Pourtant, cette dernière doit faire face aux mêmes problématiques que ses sœurs d'élevage, et même se confronter à des difficultés supplémentaires.

Cet ouvrage vous ouvre donc les portes du monde des abeilles mellifères sauvages. Il vous donne les clés pour repérer les colonies, les suivre, les protéger, capter un essaim pour l'installer dans un nichoir (et

non pas une ruche).

Vous pourrez ainsi l'accueillir chez vous sans avoir besoin de pratiquer l'apiculture : aucune intervention, pas de récolte de miel... Vous laisserez toutes leurs forces aux abeilles pour leur permettre de relever par elles-mêmes les défis auxquels elles doivent faire face, et contribuerez ainsi à renforcer une espèce menacée.

Agenda Rustica de l'apiculteur 2017

Gilles Fert et Paul Fert



Visite de printemps, recherche de la reine, nourrissage, récolte du miel, de la propolis et de la cire... Chaque semaine, retrouvez les bonnes interventions au rucher et à la miellerie, suivez les floraisons, apprenez-en plus sur la vie de l'abeille et profitez de l'espace de notes pour conserver année après année l'historique de votre rucher.

Complet et personnalisable, cet agenda deviendra vite l'outil indispensable de tout apiculteur, débutant ou chevronné.

Sautés de porc, sauce au miel

Ingrédients pour 4 personnes

1kg de sautés de porc
1,5dl de vin blanc sec
3 c.à.s. de miel
3 c.à.s. de beurre
1 c.à.s. de farine
1,5 c.à.c. de thym
Sel et poivre



Préparation

- Faire chauffer 2 c.à.s. de beurre dans une poêle et y faire cuire les sautés de porcs. Saler et poivrer
- Retirer la viande de la poêle et garder au chaud
- Détacher les sucs de cuisson avec 1,5dl de vin blanc, ajouter 3 c.à.s. de miel et 1,5 c.à.c. de thym
- Faire cuire pendant 1 minute
- Mélanger 1 c. à s. de beurre avec 1 c.à.s. de farine puis intégrer peu à peu ce mélange à la sauce jusqu'à ce qu'elle soit légèrement liée
- Tamiser au chinois
- Accompagner de croquettes et d'une salade verte

Bon appétit

Xavier



BIJENHOF

LE MONDE DE L'APICULTURE ET SES PRODUITS



Ouvert du lundi
au vendredi de
8h30-12h - 13h30-18h
Samedi: 9-12h
Fermé le dimanche
et jours fériés



Portes ouvertes annuelles le 21 juillet !

- **Spécialisé dans tout le matériel apicole.**
- **Fabrication de ruches de première qualité:**
 - en sapin rouge à tenons
 - un produit de notre propre atelier ! Disponible en toutes dimensions standards
- **Matériel en acier inox 18/10:**
 - extracteurs tangentiels, radiaires, réversibles.
 - maturateurs, machines à désoperculer, mélangeurs.
 - fondeuses à cire, chevalets, entumeurs, ...
- **Nourissement:**
 - sucre cristallisé, nektapoll, trim-o-bee, apisuc, sirop saint-ambrise, api-poudre, apifonda
- **Tout pour fabriquer vos bougies en cire:**
tout le matériel est disponible dans notre magasin. Demandez notre catalogue de bougies.
- **Cire gaufrée:**
 - 100% pure, laminée ou coulée
 - cire biologique
- **Achat et vente de miel Européen:**
Le miel est à la fois disponible en petit et en grand format (seaux de 20 kg). Avec étiquettes Bijenhof ou propre marque.
- **Produits cosmétiques**
Notre gamme de produits cosmétiques à base de propolis est disponible dans notre boutique en ligne.

Vos achats en ligne. Tout aussi facile!

Visitez notre boutique en ligne:

www.Bijenhof.be



Congés annuels: Du samedi 23 juillet au
lundi 15 août 2016. Du samedi
24 décembre au dimanche 8 janvier 2017
Jours de fermeture exceptionnelle
Vendredi 6 mai 2016, lundi 31 octobre 2016

**Cette société d'apiculture reconnue au niveau international,
offre des produits de qualité supérieure, aux prix les plus avantageux !**

Qui fait quoi pour les abeilles ?

Colloque & Collecte d'information

Des organisations de terrain, équipes scientifiques, associations, pouvoirs publics, provinces, communes, entreprises, écoles et autres acteurs mettent en œuvre des actions et projets pour la préservation des abeilles sauvages et de l'abeille domestique.

Colloque le 15 mai 2017

Les objectifs du colloque sont les suivants :

- mettre en avant et promouvoir les actions, projets et campagnes pour la préservation des abeilles
- partager des informations et résultats afin d'inspirer de nouveaux projets et des synergies
- stimuler la collaboration en rassemblant les acteurs œuvrant pour la préservation des abeilles
- identifier les lacunes et évoquer des pistes pour y remédier

La SRABE participera à ce colloque du 15 mai 2017 à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique,

Faites « buzzer » ce message

Plus de renseignements :

www.vivelesabeilles.be

biodiversite@sciencesnaturelles.be

02 627 45 45





**27/05 -
04/06
2017**

La semaine des insectes

La Société royale belge d'Entomologie co-organise avec l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, Entomopolis- Lieteberg, Vlaamse Vereniging voor Entomologie (VVE), la Koninklijke Antwerpse Vereniging voor Entomologie (KAVE), Hexapoda (Waremmes) et Atalanta, une

« **Semaine des Insectes** »
du 27 mai au 4 juin 2017.

Cet événement aura pour **but de sensibiliser le public à l'importance des insectes** en termes de diversité, de « rôles » écologiques, de services écosystémiques... Et pour mettre à l'honneur ces animaux bien souvent méconnus et ô combien fascinants, nous souhaiterions proposer différentes activités scientifiques, pédagogiques, gustatives, artistiques...

La Semaine des insectes aura lieu dans toute la Belgique. Cependant, il y a trois événements majeurs - à Bruxelles, à Zutendaal et à Waremmes - mais un grand nombre d'autres activités seront organisées toute la semaine et dans tout le pays.

L'ouverture de l'événement aura lieu **le samedi 27 mai dans le Parc Léopold à Bruxelles** avec la Ville de Bruxelles comme partenaire. La SRABE sera de la partie avec ses abeilles mellifères !

Plus d'informations sur le site de l'événement :
<http://www.insectenweek.be/FR/index.html>

Découverte d'un essaim en hiver !

Quelle ne fut pas notre surprise en relevant la tête cet hiver de découvrir, cette colonie installée à l'aplomb d'une branche au-dessus du rucher de l'Arton dans le bois des Vieilles Ferrières à Gembloux.



Il n'y a pas de doute, c'est la ruche X qui a bien essaimé... la saison dernière !

Emile Jauquet, Fernand Herbots et Guy Halart.

L'abeille et les timbres

En plus de l'abeille en tant qu'insecte admirable parfois représenté sur les timbres postaux, on célèbre aussi par ce moyen, conférences apicoles, congrès, anniversaires, blasons, décorations et apiculture. L'abeille est aussi le symbole du travail assidu, de l'économie, de l'organisation sociale ou du mérite.

C. Vin



Dans la grainothèque :
le cardon (*Cynara cardunculus*)

Le cardon ressemble à ses proches parents le chardon et l'artichaut. Il est de forme plus grande et peut atteindre jusqu'à 2m de hauteur . Ses larges feuilles sont très souvent recouvertes d'épines. Bien que le dicton lyonnais annonce qu' « il n'y a pas de bon cardon sans épines », il existe, cependant, des variétés sans épines. Originaire des régions méditerranéennes, le cardon est une plante vivace dans sa région d'origine, moyennement rustique ailleurs, généralement cultivé comme annuelle ou bisannuelle. Le cardon est très décoratif par son feuillage argenté.



Quand semer ?

On sème le cardon en place au printemps, dès que les gelées ne sont plus à craindre (mois de mai). Pour une culture hâtive, les semis peuvent aussi se faire en pot au cours du mois d'avril. La mise en place au jardin a alors lieu à la mi-mai.

Où semer ?

Le cardon aime le soleil et un sol riche en humus et matière organique. Il apprécie d'avoir ses pieds au frais ; binez, paillez et arrosez si nécessaire. Laisser min. 80 cm entre les plants.

Légume

Le cardon est, tout comme l'artichaut, un légume. Malheureusement il est aujourd'hui rarement utilisé en cuisine. Mais, selon nos amis de l'asbl bruxelloise 'les jardins de Pomone', il est à nouveau remis à la mode par de grands cuisiniers qui apprécient son goût fin, délicat et... authentique. Véritable légume-santé, chaudement avalisé par des diététiciens, sa demande commerciale exploserait même. Ce sont les grands pétioles charnus - qui portent les larges feuilles - qui sont consommés, mais seulement après une opération de blanchiment. Sa sève a un goût amer que l'étiollement (priver de lumière pour obtenir le blanchiment) fera disparaître après 3 à 4 semaines. L'opération de blanchiment débute généralement vers le mois de septembre, au moins trois semaines avant la récolte.



Cuisine

Pour des recettes de 'gratin de cardons de Mémé', 'gratin morue et cardons de Marylène (pas la Marylène de la SRABE)', 'Tajine marocain à l'agneau et aux cardons', et une dizaine d'autres recettes, je vous conseille de visiter la page internet suivante : <http://www.marmiton.org/recettes/recherche.aspx?aqt=cardon>

Santé

Le cardon contient de l'inuline, un sucre toléré par les diabétiques. Il

a un excellent pouvoir rassiant grâce aux fibres qu'il contient. Il se distingue aussi par sa richesse en potassium, magnésium et calcium. Il contient également de la cynarine, un épurateur de foie. Ce n'est pas par hasard qu'il se consomme dans bien des régions à Noël !

Mellifère

Laisser évoluer quelques pieds jusqu'à la floraison. Les fleurs, d'un magnifique bleu, sont très mellifères et attirent par centaines les insectes butineurs. Et bien que le capitule, aussi, se déguste façon « fond d'artichaut », laissez les plutôt à la dégustation de vos abeilles !

Dieter

PS : Pensez à récolter des graines pour notre grainothèque ! Grand merci d'avance.

Sources :

<http://lesjardinsdepomone.skynetblogs.be/archive/2008/10/29/legumes-oublies-le-grand-retour-du-cardon.html>
<http://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/cardon-semis-culture-recolte.php>
<https://jardinage.ooreka.fr/plante/voir/318/cardon>

La Ferme aux Chiens S.C.R.L.

Rue des Fermes, 3 - 5081 Bovesse
 Tél. 081/56 84 83



Matériel et produits apicoles

Matériel : ruches, extracteurs, nourrisseurs, bocaux, etc.

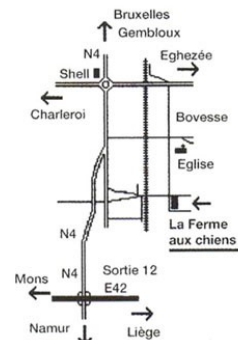
Produits de la ruche : propolis, miel, pollen, pommades, cire gaufrée 100% pure.

Matériel et produits pour la fabrication des bougies.

Location de salles



www.lafermeauxchiens.be



Ouvert : les lundis, mercredis
 et samedis
 de 14 à 19 h
 ou sur rendez-vous.

Message aux fédérations d'apiculture – décembre 2016

Etat d'avancement de la recherche sur les rayons de cire préfabriqués et leur utilisation

Suite à notre message du 3 octobre 2016, voici un nouvel état d'avancement de l'enquête concernant la mortalité élevée du couvain consécutive à l'utilisation de nouveaux rayons de cire préfabriqués.

Sur base des analyses disponibles et des données scientifiques, il n'est pas possible de déterminer clairement un lien entre les constatations qui ont été faites au niveau de la cire d'abeille ou des rayons de cire (e. a. des résidus de pesticides et de détergents, teneur élevé en acide stéarique, indices d'acides et d'esters non conformes, acidité, ...) et la mortalité du couvain. Pour démontrer ce lien causal de façon univoque, l'influence de chaque facteur devrait être testée séparément *in vivo*. Actuellement les données scientifiques disponibles sont insuffisantes pour émettre un jugement sur la nuisibilité de certains composants ou résidus pour la santé des abeilles. Il n'y a pas non plus de critères légaux fixés pour la composition de cire d'abeille destinée à l'apiculture. Enfin de nombreux facteurs externes comme le climat et l'environnement local peuvent influencer le développement du couvain.

La conclusion provisoire est donc qu'une combinaison de plusieurs facteurs et circonstances mentionnés ci-dessus est probablement la cause de la mortalité du couvain constatée.

Le SPF Santé publique vous tiendra informés s'il obtient de nouveaux éléments sur la cause de ces problèmes.

Le SPF Santé publique avait demandé précédemment aux apiculteurs de ne plus utiliser temporairement les surplus ou réserves de rayons de cire, avec les numéros de lot 212225 jusque 213110 qui ont été achetés dans la période comprise entre février 2015 et septembre 2016, en attente des résultats des recherches. Il avait également été demandé aux apiculteurs de conserver provisoirement ces rayons de



cire, y compris les mauvais rayons de cire qui ont été retirés des ruches, et donc de ne pas les refondre (ou les faire refondre) pour réutilisation.

Sur base des données disponibles, nous ne pouvons donc pas conclure de façon univoque sur les causes de la mortalité du couvain en lien avec la cire.

Néanmoins, les apiculteurs qui ont éprouvé des problèmes avec le couvain de l'été dernier après le placement de nouveaux rayons de cire (voir les numéros de lot mentionnés plus haut) et en ont encore en stock, peuvent prendre contact avec le fournisseur/producteur pour un échange éventuel.

Pour la cire bio, le problème ne se pose pas sur base de nos observations. Les rayons de cire bio avec les numéros de lot entre 212225 et 213110 peuvent donc continuer à être commercialisés et utilisés.

Information de l'Agence pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)

Une évaluation concernant les risques éventuels liés à la consommation du miel a déjà été effectuée précédemment. Selon cette première évaluation, il n'y a pas de risque pour le consommateur. L'AFSCA effectue actuellement des analyses de laboratoire complémentaires afin de confirmer cette évaluation.

D'autre part, début décembre, une demande a été adressé au comité scientifique de l'AFSCA pour avoir une meilleure vue sur les résidus possibles des pollutions chimiques (pesticides, biocides, médicaments, détergents, aides technologiques, acides gras, ...) qui peuvent être présentes dans la cire d'abeille et sur le risque possible de ces substances pour la santé des abeilles (et plus spécifiquement du couvain).

Sur base de cet avis, des normes ou des limites d'action légales pourront, éventuellement, être déterminées pour la cire d'abeille destinée à l'apiculture.



Ma lettre de motivation...

Pour clore ma lettre de motivation à m'engager au Jardin d'Abeilles, je n'ai pas résisté à rajouter pour le plaisir ce petit poème :

An neuf, jours sombres, froids et humides,
Patience et espoir en des jours meilleurs.
Inquiétude dans le cœur de l'apiculteur,
Sourde angoisse, étreinte perfide !

Miellée de printemps, renouveau attendu!
Espoir gardé, qu'en sera-t-il de l'été?
Las en ces journées aux arbres encore nus,
L'oreille contre la ruche collée
Inquiète, le bourdonnement épiera
Faible activité !, ton cœur réjouira
Espoir ravivé par cette ténue activité
Réveil du printemps, avec assiduité
Attendra, ainsi apiculteur tu resteras.

Dominique



« Playmobil Country »

Playmobil a sorti une nouveauté en novembre 2016 dans la série Playmobil Country : l'apicultrice (code 6818) !!!!



Ce jouet pourrait susciter des vocations chez vos jeunes enfants.

Voici le lien le moins cher que j'ai trouvé :

https://www.amazon.fr/Playmobil-6818-Apicultrice/dp/B01608LDLK/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1483559516&sr=8-1&keywords=playmobil+6818

Carine

Saint Nicolas et Saint Ambroise

... « L'accession de Nicolas au rang d'évêque fut particulière puisque les écrits hagiographiques prétendent qu'il reçut cette dignité suite à un songe qu'avait fait un des membres de l'assemblée de prières réunie dans la ville au lendemain de la mort de l'évêque local, et qu'il passa directement de l'état laïque à l'épiscopat, prouesse que l'Église ne reconnaît que pour trois saints seulement : saint Nicolas, saint Sévère et saint Ambroise. »

Lu sur le forum de discussion « Abeilles » le mardi 10 janvier 2017



Petite annonce : Emplacement pour ruches

Une amie qui possède un terrain à 7181 Feluy, à 35 km de la sortie de Bruxelles par Uccle ou Boitsfort serait heureuse de mettre un emplacement à disposition d'un apiculteur.

L'endroit du rucher, ombragé, est accessible en voiture, est environné de fruitiers et autres arbres et plantes mellifères. Il a été utilisé il y a quelques années par un apiculteur qui y a laissé les socles pour des ruches. L'environnement est idéal et est situé à 5 minutes de la sortie n° 20 de l'autoroute de Mons – Paris.

Apiculteur intéressé, me
contacter au
0473 609 100
ou 071 55 39 78
ou me joindre par
courriel
phaovin@yahoo.fr

Claude Vin





www.apiscapellen.lu

L'Union des apiculteurs Capellen

invite au

30e Colloque apicole international

9 avril 2017 à Keispelt (Luxembourg)

Une des les plus grandes réunions d'apiculteurs de la Grande Région,
Participation d'apiculteurs belges, allemands, français et luxembourgeois,
Grande exposition d'équipements apicoles.

9h00 Café et croissants, ouverture de l'exposition

10h00 Propolis et cancer: Etat de la recherche

Dr. Lilian CEBALLOS (Dr en Pharmacie et en Biologie de l'Évolution et Écologie) : « La propolis présente de nombreuses propriétés pharmacologiques. Cette revue de la recherche abordera les bénéfices d'une association avec les traitements de chimiothérapie ou radiothérapie, mais aussi l'intérêt de la propolis dans le cadre de la prévention du cancer. »

12h00 Pause déjeuner, avec soupe au goulasch

14h00 Frelon asiatique: Bientôt au Luxembourg?

En collaboration avec



CRA-W Centre wallon de Recherches
agronomiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

Dr. Michel DE PROFT (Directeur scientifique au CRA-W) : « Le frelon asiatique: Extension de la pullulation en Europe, biologie de l'insecte, prédation sur les abeilles, détection des infestations, neutralisation des nids (bonnes et mauvaises pratiques) »

Dr. Jan HERR (Ingénieur auprès de l'ANF) : « La future gestion du frelon asiatique au Luxembourg: Obligations, acteurs et collaborations »

Vers 17h fin du colloque

Exposants



**SOCIETE ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.**

Site : www.api-bxl.be
 Courriel : lerucherfleuri@yahoo.fr
 Siège social : Rue au Bois 365b bte 19 1150 Bruxelles
 TVA : BE 0414 816 441

Président : Yves ROBERTI LINTERMANS
 Oyenbrugstraat 40 – 1850 Grimbergen Tél : 02/270.98.86

Trésorier : Michèle POTVLIEGE compta@api-bxl.be

Secrétariat : Christine BAETENS rucherecole@api-bxl.be

Prêt de matériel de fonte de cire : Christine Baetens cire@api-bxl.be

Prêt de matériel de miellerie : Antoinette DUSTIN miel@api-bxl.be
 Av. Walkiers 34 – 1160 Bruxelles Tél : 02/672 21 75 - 0498/75 31 02

Bibliothèque : Michel HUBERT bibliotheque@api-bxl.be
 Rue de la Rive, 37 – 1200 Bruxelles Tél : 0485/142 339

Atelier d'Encirage : Louis MONEGER encirage@api-bxl.be

Rucher d'élevage : Bernard DELFORGE rucherdelevage@api-bxl.be

Jardin d'Abeilles : Dieter TELEMANS et Didier PATERNOTTE
jardindabeilles@api-bxl.be

Balades botaniques : Michèle POTVLIEGE balades@api-bxl.be

cotisation 2017:

Membre adhérent : 20 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant la revue Le Rucher Fleuri, tous les avantages aux membres, Assurance RC pour le rucher +1€ pour assurance rucher supplémentaire (l'adresse doit être envoyée au trésorier)

À virer au compte IBAN : BE13 0000 3564 1739 de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs, SRABE asbl

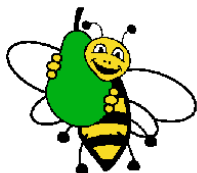
IV

LES RUCHERS MOSANS

A seulement 1 heure de Bruxelles ! Parking facile.
DU MATERIEL DE MIELLERIE DIFFERENT !
La qualité inox THOMAS au service de l'apiculture loisir.

Tout le matériel de travail au rucher.
Colonies sur cadres avec reine marquée.
La librairie apicole la mieux garnie.

VOTRE PARTENAIRE EN APICULTURE



Chaussée Romaine 109 – 5500 Dinant
Ouvert de 9 à 12 h et de 13 à 18 h
Fermé le dimanche – Tél : 082/22.24.19
Courriel : info@vrm.be

La ferme
NOS PILIFS
Cultivons nos différences.

EN ACHETANT DES PRODUITS
À LA FERME NOS PILIFS,
VOUS SOUTENEZ L'EMPLOI
DE 140 PERSONNES
EN SITUATION D'HANDICAP.

DISTRIBUTEUR
BUJENHOF

LARGE CHOIX
DE MATERIEL EN STOCK

POSSIBILITÉ DE COMMANDE
-> jardinerie@pilis.be



ASBL LA FERME NOS PILIFS - 347 TRASSERSWEG 1120 BRUXELLES - 02 262 11 00 - WWW.FERMENOSPILIFS.BE